



COMMUNE DE MEGEVETTE
Procès verbal du Conseil Municipal
Du jeudi 20 juillet 2023

AFFICHÉ le 22/09/23 - N° D'ORDRE : 30/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 13 juillet 2023.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSÉS : FAVRE HUGUENOT Rachel a donné pouvoir à FAVRAT Mathilde ; GRANGER COESNON Aurélie a donné pouvoir à LEJEUNE Magali, MOLLIAT Jean-Baptiste a donné pouvoir à MEYNET-CORDONNIER Max ;

ABSENTS : GAMBARINI Julien ; MICHELENA Yves ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BEL Chantal

ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. ONF – PROGRAMME DE COUPES 2024 FORET COMMUNALE
3. DESIGNATION D'UN CONSEILLER DELEGUE
4. INDEMNITES DES ELUS
5. DEVIS
6. URBANISME
7. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame BEL Chantal est désignée secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 MAI 2023

Aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Devis CTCOM Cheneval : Panneaux pour le pipelait d'un montant de 450 € TTC
- Devis STAP Elevateurs : réparation du monte-plats de la salle des fêtes pour un montant de 434.26 € TTC

2. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE MEGEVETTE – 2024

N° D28_2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Les parcelles U et Q sont proposées par l'O.N.F., et sont retenues pour des coupes irrégulières.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté dans le tableau ci-annexé ;
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé ;
- **PRECISE** pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation ;

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **AUTORISE** le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied ;
- **AUTORISE** l'ONF à procéder la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente, en cas de lot de faible valeur et en l'absence de dangerosité signalée par l'ONF ;
- **PRECISE** que des lots d'affouages seront envisagés pour l'avenir.

3. DESIGNATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

N° D29_2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-18 permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permettant aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations ;

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de :

- Commission Communication – Informations (Bulletin municipal/Feuille d'infos) – Site internet
- Commission Scolaire – Périscolaire - Cantine

CONSIDERANT que Monsieur le Maire souhaite donner cette délégation à Madame FAVRAT Mathilde à partir du 1^{er} septembre 2023 :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- **APPROUVE** de créer un poste de Conseiller délégué au 1^{er} septembre 2023 ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

4. INDEMNITES DES ELUS

N° D30_2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 ;

VU la délibération n° 29_2023 du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2023 portant création d'un poste de Conseiller délégué ;

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux plafonds, et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux ;

CONSIDERANT que l'indemnité du Maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

CONSIDERANT que les adjoints et les conseillers municipaux délégués devront se répartir le montant de l'enveloppe indemnitaire, diminué de l'indemnité de fonction éventuellement majorée du maire, selon les taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- **DECIDE** de fixer le taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints avec effet au 1^{er} septembre 2023 avec les taux suivants :

- → Maire : 40.3 %
 - → Adjoints : 9.20 %.
 - → Conseiller Municipal délégué : 4.50 %.
- ARRETE le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal de Mégevette :

FONCTION	NOM Prénom	% IB terminal de la FPT
MAIRE	MEYNET-CORDONNIER Max	40.3 %
1 ^{er} ADJOINT	BEL Chantal	9.20 %
2 ^{ème} ADJOINT	DECROUX Rémy	9.20 %
3 ^{ème} ADJOINT	PERRET Josiane	9.20 %
CONSEILLER DÉLÉGUÉ	FAVRAT Mathilde	4.50 %

4. DEVIS

- ATELIER GRIVAZ : porte de garage de l'école pour un montant de 6 216.00 € TTC

5. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le / Refusé le
PC07417423C0003	29/03/2023	M. Mme VO	457 route de Lémy	Installation d'un carport avec 2 places voitures et un abri jardin	Demande de pièces complémentaires 04/04/2023 Décision tacite de rejet (pièces compl. manquantes) 07/07/2023
PC07417423C0004	26/06/2023	M. GRIVAZ Bernard	Route de la place	Construction d'un hangar artisanal	
PC07417423C0005	29/06/2023	M. DERIVE & Mme CESBRON	Route de Mieussy	Construction d'une maison individuelle	
PC07417423C0006	30/06/2023	M. DUBOULOZ Mathias & Mme MOUTTON Gaëlle 4 chemin des Hutins 74200 Margencel	2193 route de la Bray Sur le Sey	Réhabilitation d'un chalet d'alpage. Création d'un balcon, réfection de la toiture, modifications de menuiseries	
PC07417423C0007	17/07/2023	M. Mme DELPECH 41 rue d' Houdremont Gedinne 5575 Muette-Saint-Denis (Belgique)	Le Crêt rouge	Construction d'une maison individuelle, et d'un car port	
DP07417423C0006	24/03/2023	M. DIERCKX Kristof 261 chemin des Charmettes 74440 Mieussy	107 route des fornets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pose d'une isolation extérieure ▪ Finition du balcon avec bardage bois. ▪ Remplacement des deux petites fenêtres. ▪ Construction d'un abri de voiture. Installation des panneaux solaires sur le côté sud de l'abri de voiture.	Arrêté favorable 26/06/2023
DP07417423C0009	05/06/2023	M. BRUNOY TOCNAY Rémy	1102 route des fornets	Réfection des façades ouest et sud ; création d'une loggia en façade sud ; création d'un petit appentis sur l'ancienne salle de bain en façade	Arrêté favorable 07/07/2023
DP07417423C0010	15/06/2023	M. TAHON Gérard 68 av. des Tamaris 62152 Neufchâtel Hardelot	525 route des monts La Biollaz	Construction d'un abri de jardin d'une surface de 18.91m ²	Arrêté favorable 06/07/2023
DIA 2023-011	22/06/2023	Au Bon coin	50 route de la vallée du Risse	Fonds de commerce	Pas de préemption

6. DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la ZAE de la Place sont maintenant terminés. Reste à effectuer les marquages au sol par la Société Colas. Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre de la CC4R.

Prochaines dates à retenir :

- Du 5 août au 10 août : Exposition de Marionnettes la Cie Phospènes et Jean-Pierre Lescot à la Crypte,
- Fête du Village le dimanche 6 août 2023,
- Juliette Pierce, auteur, sera de visite le 23 septembre à 16h40 à la Bibliothèque

Séance levée à 21 heures 30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 14 SEPTEMBRE 2023 A 19H30

M. le Maire,
MAX MEYNET-CORDONNIER

Secrétaire de Séance,
Madame BEL Chantal



*Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus. Pour extrait
conforme au registre des
délibérations du Conseil
Municipal.*